



## AVIS PUBLIC

### Règlement 266-02-2023 ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS** est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 16 octobre 2023, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 266-02-2023 amendant le règlement 266-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

Le règlement est entré en vigueur à sa publication dans la Gazette officielle du Québec, le 16 décembre 2023

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

**FAIT À SAINT-SAUVEUR**, ce 22 décembre 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA